

# DÉCLARATION EN FAVEUR DES ENFANTS, DES JEUNES ET DE L'ACTION POUR LE CLIMAT

## Foire aux questions

### Qu'est-ce que la Déclaration ?

La Déclaration a été présentée en décembre 2019 pendant la COP25, lors d'un événement de haut niveau, organisé par la Présidence de la COP25 du gouvernement chilien à Madrid, en Espagne.

L'UNICEF, en collaboration avec YOUNGO<sup>1</sup> et la coalition Initiative pour les droits de l'enfant en matière d'environnement<sup>2</sup> (CERI, Children Environmental Rights Initiative), a soutenu la Présidence, les gouvernements engagés et les jeunes du monde entier pour formuler une Déclaration dans le but d'accélérer les politiques et les actions en faveur du climat répondant aux besoins des enfants et des jeunes à tous les niveaux. La Déclaration est basée sur les priorités fondamentales identifiées par les membres de YOUNGO et les enfants et les jeunes du monde entier.

### Pourquoi la Déclaration est-elle importante ?

La Déclaration représente un ensemble d'engagements inédits de la part des États pour prendre en compte de manière cohérente les besoins, les droits et les points de vue spécifiques des enfants dans le cadre de leurs politiques et de leurs actions en faveur du climat à tous les niveaux. Ce cadre global cherche à tenir compte du fait que la crise climatique est une crise touchant les droits de l'enfant, tout en reconnaissant également l'énorme capacité de ceux-ci à être de formidables agents de changement. Il vise également à remédier à l'omission généralisée des enfants dans les politiques, stratégies et plans climatiques. Il est impératif que nous placions les enfants au cœur de l'action climatique et que nous investissions dans des solutions pratiques qui protègent ces derniers des effets du changement climatique. La mise en œuvre de la Déclaration aurait un effet transformateur sur les droits de l'enfant et sur notre capacité à atteindre l'Accord de Paris et les Objectifs de développement durable.

### Combien de pays l'ont signée ?

Veillez consulter le site Internet de l'UNICEF pour obtenir la dernière liste des signataires.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> YOUNGO est le groupe officiel des enfants et des jeunes auprès de la CCNUCC.

<sup>2</sup> Le CERI est une coalition mondiale multipartite qui œuvre pour garantir le droit de l'enfant à un environnement sain

<sup>3</sup> <https://www.unicef.org/environment-and-climate-change/climate-declaration>

## **La Déclaration peut-elle être modifiée ?**

La Déclaration s'appuie sur les priorités identifiées par les enfants et les jeunes eux-mêmes, et un consensus sur le texte a été atteint par les gouvernements engagés qui ont présenté la Déclaration en 2019. En 2021, les remarques transmises par les États membres de l'ONU ont été acceptées par YOUNGO. Le texte de la Déclaration est donc considéré comme clos à ce stade, cependant une annexe à la Déclaration a été développée pour fournir un contexte et des conseils supplémentaires sur chaque engagement, et qui peut être mise à jour à intervalles plus réguliers.

## **Y a-t-il des directives supplémentaires pour accompagner la Déclaration ?**

Oui, une annexe a été élaborée pour fournir des conseils pratiques afin de faire avancer la mise en œuvre des engagements de la Déclaration. Ces conseils visent à fournir davantage de contexte, d'informations et de ressources/outils de soutien, le cas échéant. Ils visent également à répondre aux remarques et suggestions supplémentaires transmises par les États signataires afin de renforcer davantage certaines dimensions de la Déclaration. Ces conseils peuvent être mis à jour ultérieurement. Veuillez contacter l'équipe de l'UNICEF pour plus d'informations.

Il est possible que les signataires souhaitent adapter davantage ce guide au contexte du niveau national afin de refléter les priorités et initiatives existantes. Un tel exercice pourrait fournir une excellente occasion d'établir ou de renforcer la collaboration avec les partenaires concernés, y compris les organisations et réseaux dirigés par des enfants et des jeunes.

En tant que co-dépositaires de la Déclaration, les partenaires de l'UNICEF, de YOUNGO et du CERI sont prêts à soutenir votre gouvernement pour réaliser ces engagements.

## **Comment notre gouvernement peut-il signer ?**

Votre gouvernement peut signer en envoyant une copie scannée de la Déclaration signée à [climate@unicef.org](mailto:climate@unicef.org) et au secrétariat du CERI à [secretariat@childrenenvironment.org](mailto:secretariat@childrenenvironment.org). Vous recevrez un courriel de confirmation de l'UNICEF.

Vous êtes également invité à identifier un point focal et à partager ses coordonnées pour le suivi.

## **Que se passe-t-il ensuite ?**

Une fois la confirmation reçue, nous incluons votre gouvernement dans la liste des signataires des États membres sur la page web de la Déclaration des co-dépositaires. Nous annoncerons votre engagement sur les médias sociaux et mettrons en avant votre ralliement lors de moments et d'événements clés dans le monde entier. Nous vous invitons à annoncer cette nouvelle sur vos propres canaux également, en utilisant le hashtag #MyPlanetMyRights.

Si le fait de souscrire à la Déclaration est une première étape essentielle, il faut également y voir l'occasion de faire le point et de rendre opérationnels les engagements qu'elle contient, aux niveaux local, national, régional et international.

Les gouvernements signataires sont invités à se joindre à une « coalition de grande ambition pour les enfants » (HACC) dans le but de mettre l'accent de manière significative sur les droits de l'enfant et des jeunes à bénéficier d'un climat sûr et d'un environnement sain en allant de l'avant dans la mise

en œuvre de l'Accord de Paris, des ODD et d'autres processus politiques pertinents. Il s'agit d'une opportunité passionnante pour les gouvernements progressistes de travailler main dans la main avec les enfants et les jeunes pour réaliser une action plus ambitieuse plaçant les besoins, le bien-être et les perspectives des enfants et des générations futures au cœur de celle-ci.

En outre, il est prévu d'organiser des réunions d'information en marge des principaux événements multilatéraux afin de discuter des possibilités de promouvoir et de respecter collectivement les engagements contenus dans la Déclaration, et d'inviter les signataires à participer à des événements de haut niveau afin de célébrer les progrès accomplis, de présenter des exemples de meilleures pratiques de mise en œuvre au niveau national et d'appeler à de nouvelles actions.

Les signataires sont également encouragés à souligner leur adhésion à la Déclaration et les mesures qu'ils prennent pour concrétiser les engagements qu'elle contient par le biais de processus et de forums décisionnels pertinents, et à plaider en faveur de l'adhésion d'autres pays.

Reconnaissant que le moyen le plus fiable de réaliser les droits de l'enfant consiste à prendre des engagements politiques concrets et spécifiques en faveur des enfants aux niveaux local et national, nous espérons que votre adhésion à la Déclaration pourra inspirer :

- La consultation et la collaboration entre les ministères/départements concernés pour garantir une approche pangouvernementale et intersectorielle de la mise en œuvre de la Déclaration
- L'annonce publique de lois, politiques ou programmes nouveaux et/ou améliorés qui soutiennent la mise en œuvre des engagements contenus dans la Déclaration ;
- L'organisation d'un sommet ou d'un événement national multipartite concernant les politiques et les actions climatiques adaptées aux enfants et aux adolescents, afin de promouvoir la sensibilisation à la Déclaration, de présenter le travail réalisé par votre gouvernement et d'identifier un plan d'action pour les prochaines étapes, avec la participation des enfants et des adolescents.
- La mise en place de discussions ou de débats parlementaires sur la Déclaration et la relation entre les droits de l'enfant, l'Accord de Paris et les ODD.

### **Comment les progrès seront-ils suivis ?**

Au fur et à mesure que votre gouvernement prend des mesures pour mettre en œuvre la Déclaration, veuillez nous faire part des développements et des plans afin que nous puissions donner de la visibilité à un travail exemplaire. Nous vous encourageons à rendre la Déclaration visible sur le site internet de votre gouvernement, et à informer/engager les parties prenantes concernées, par exemple par le biais d'événements au niveau national, comme suggéré ci-dessus.

En outre, les signataires sont encouragés à inclure des informations relatives à la Déclaration et à sa mise en œuvre par le biais de politiques et de processus de présentation de rapports pertinents, tels que les Contributions déterminées au niveau national, les Plans d'adaptation nationaux, les stratégies nationales d'action pour l'autonomisation climatique, les communications nationales de la CCNUCC, le mécanisme d'examen national volontaire des ODD, l'Examen périodique universel et les rapports au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies.